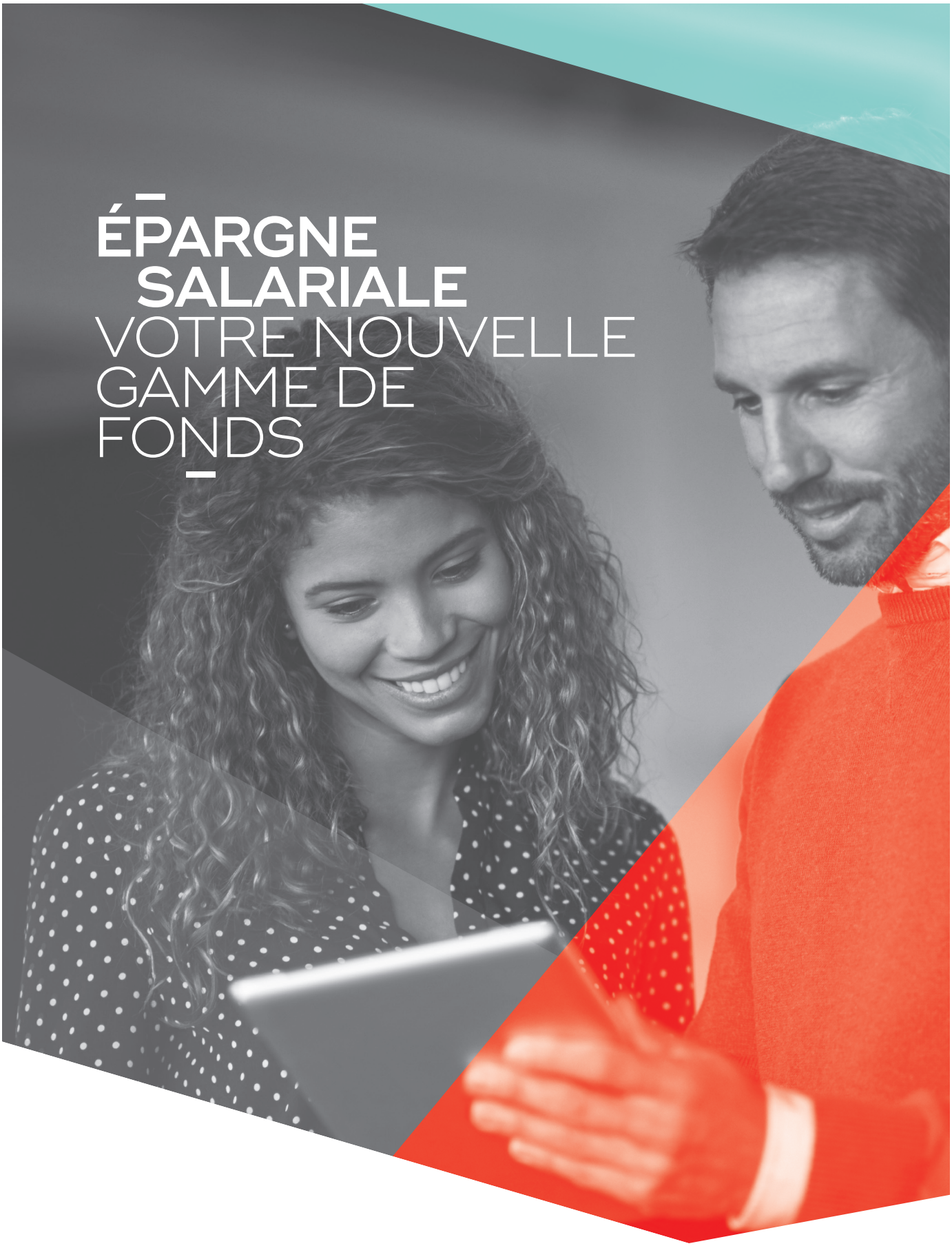

ÉPARGNE SALARIALE
VOTRE NOUVELLE GAMME DE FONDS

FEDERAL FINANCE

ÉPARGNE SALARIALE
VOTRE NOUVELLE GAMME DE FONDS

VOS FONDS D'ÉPARGNE SALARIALE ÉVOLUENT !

Pour plus de **simplicité** et de **lisibilité,** nous avons décidé de vous proposer une gamme de 6 fonds qui couvre l'ensemble des classes d'actifs et qui vous permet de sélectionner facilement les fonds qui correspondent à vos attentes.

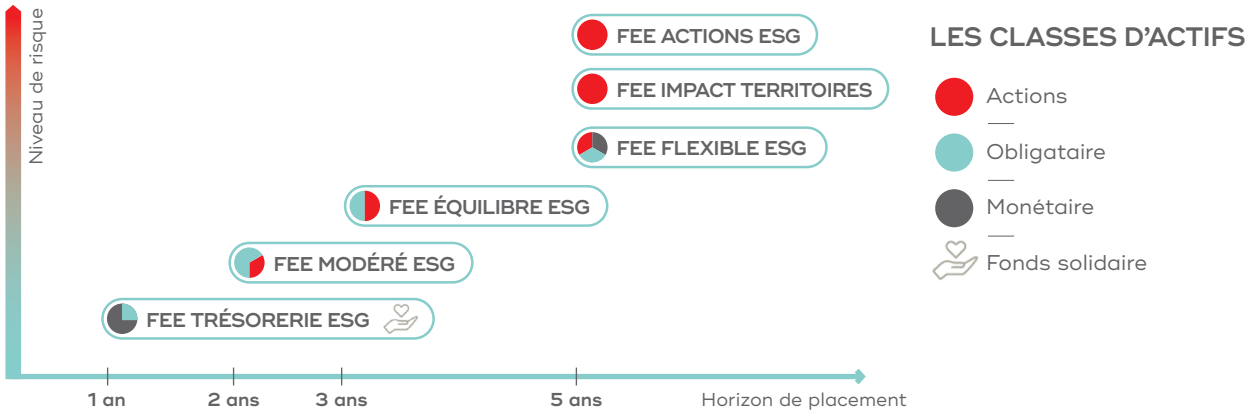

NOM DU FONDS	NIVEAU DE RISQUE	DOMAINES D'INVESTISSEMENT	DURÉE DE PLACEMENT CONSEILLÉE
FEE TRÉSORERIE ESG	1	Jusqu'à 95% de titres obligataires et monétaires 5 à 10 % de titres solidaires	1 an
FEE MODÉRÉ ESG	3	Jusqu'à 70% de titres obligataires et monétaires Jusqu'à 30% d'actions	2 ans
FEE ÉQUILIBRE ESG	4	Entre 40 et 60% d'actions Jusqu'à 60% de titres obligataires et monétaires	3 ans
FEE FLEXIBLE ESG	5	De 0 à 100% sur de nombreuses classes d'actifs	5 ans
FEE IMPACT TERRITOIRES	5	Entre 60 et 100% d'actions européennes	5 ans
FEE ACTIONS ESG	6	Entre 60 et 100% d'actions européennes et internationales	5 ans

L'indicateur rendement/risque représente les niveaux de risque et de rendement, du plus faible (niveau 1) au plus élevé (niveau 7) : à un risque plus faible est associé un rendement potentiellement plus faible et à un risque plus élevé est associé un rendement potentiellement plus élevé.

FEE Trésorerie ESG : son objectif est de fournir une performance égale à l'indice Bloomberg Barclays Euro Agg 1-3 diminuée des frais de gestion, tout en intégrant les critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.

FEE Modéré ESG : son objectif est identique à celui du fonds maître et consiste à obtenir, sur la période de placement recommandée une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (25% Stoxx Europe 600® NR et 75% Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR) à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.

FEE Equilibre ESG : son objectif est identique à celui du fonds maître et consiste à obtenir, sur la période de placement recommandée une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (50% Stoxx Europe 600® NR et 50% Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR) à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.

FEE Flexible ESG : son objectif de gestion est d'optimiser, sur la durée de placement recommandée, le couple rendement/risque du portefeuille, par une allocation flexible et dynamique sur différentes classes d'actifs.

FEE Impact Territoires : son objectif est identique à celui du fonds maître et consiste à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (50% Stoxx Europe Small 200® NR et 50% CAC® PME NR) à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.

FEE Actions ESG : l'objectif du fonds est d'offrir une performance supérieure, sur la durée de placement recommandée, à celle de l'indice de référence (Stoxx Europe 600 NR), diminuée des frais de gestion réels à travers la gestion active d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CETTE NOUVELLE GAMME ?

1 Faciliter votre compréhension et votre choix

2 Chercher de nouvelles solutions

3 Proposer des fonds ESG ou d'impact

QUE DEVIENNENT LES FONDS ACTUELS ?

FONDS **AVANT ÉVOLUTIONS**	FONDS **APRÈS ÉVOLUTIONS**
FEE SÉCURITÉ + FEE OBLIGATIONS + FEE SOLIDARITÉ ISR	FEE TRÉSORERIE ESG
FEE MODÉRÉ ISR	FEE MODÉRÉ ESG
FEE ÉQUILIBRE ISR	FEE ÉQUILIBRE ESG
FEE TONIQUE ISR + FEE MULTI PATRIMOINE	FEE FLEXIBLE ESG
FEE SÉLECTION INTERNATIONALE + FEE MANDARINE ACTION EUROPE	FEE ACTIONS ESG
FEE PME	FEE IMPACT TERRITOIRES

DANS LE DÉTAIL

- FEE Sécurité absorbe les fonds FEE Obligations et FEE Solidarité ISR le 30 janvier 2020. L'ensemble évolue pour former un fonds obligataire court-terme dénommé FEE Trésorerie ESG.
- FEE Tonique ISR absorbe le fonds FEE Multi Patrimoine le 31 janvier 2020. L'ensemble évolue pour former un fonds flexible dénommé FEE Flexible ESG.
- FEE Sélection Internationale absorbe le fonds FEE Mandarine Actions Europe le 31 janvier 2020. L'ensemble évolue pour former un fonds actions dénommé FEE Actions ESG.
- FEE Modéré ISR devient nourricier de Federal Opportunité Modéré ESG le 30 janvier 2020. Il prend la dénomination de FEE Modéré ESG.
- FEE Equilibre ISR devient nourricier de Federal Opportunité Equilibre ESG le 30 janvier 2020. Il prend la dénomination de FEE Equilibre ESG.
- FEE PME prend la dénomination de FEE Impact Territoires.

JE SUIS INVESTI SUR UN FONDS CONCERNÉ PAR LES ÉVOLUTIONS, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous n'avez rien à faire ! Vos avoirs seront **automatiquement** regroupés sur le fonds absorbant. Vous trouverez ci-après un exemple pour illustrer les évolutions :

FONDS **AVANT ÉVOLUTIONS**	**ENCOURS**	FONDS **APRÈS ÉVOLUTIONS**	**ENCOURS**
FEE SÉCURITÉ **FEE SOLIDARITÉ ISR** **FEE OBLIGATIONS**	2 500 € 500 € 500 €	**FEE TRÉSORERIE ESG**	3 500 €
FEE MODÉRÉ ISR	100 €	**FEE MODÉRÉ ESG**	100 €
FEE ÉQUILIBRE ISR	100 €	**FEE ÉQUILIBRE ESG**	100 €
FEE MULTI PATRIMOINE **FEE TONIQUE ISR**	150 € 100 €	**FEE FLEXIBLE ESG**	250 €
FEE MANDARINE ACTIONS EUROPE **FEE SÉLECTION INTERNATIONALE**	100 € 200 €	**FEE ACTION ESG**	300 €
FEE PME	200 €	**FEE IMPACT TERRITOIRES**	200 €

QU'EST-CE QU'UN FONDS SOLIDAIRE ?

Un fonds solidaire investit à hauteur de 5 % à 10 % dans les titres d'entreprises non cotées et agréées solidaires, c'est-à-dire dont l'activité favorise, notamment, l'insertion par l'emploi et le logement de personnes exclues ou le développement d'activités écologiques.

QU'EST-CE QU'UN FONDS NOURRICIER ?

Un fonds nourricier investit au minimum 85% de son encours dans un autre fonds, appelé fonds maître.

POURQUOI UN FONDS À IMPACT ?

FEE Impact Territoires permet à votre épargne de contribuer au financement des PME et ETI françaises et européennes, d'encourager l'entrepreunariat local et de favoriser le développement de l'emploi sur le territoire.

L'ESG, C'EST QUOI ?

L'ESG est un sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner l**es critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance** (ESG) constituant les trois piliers de l'analyse extra-financière. Les critères ESG permettent d'évaluer la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, actionnaires, partenaires, sous-traitants et clients).

En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, **l'ESG favorise une économie responsable.**

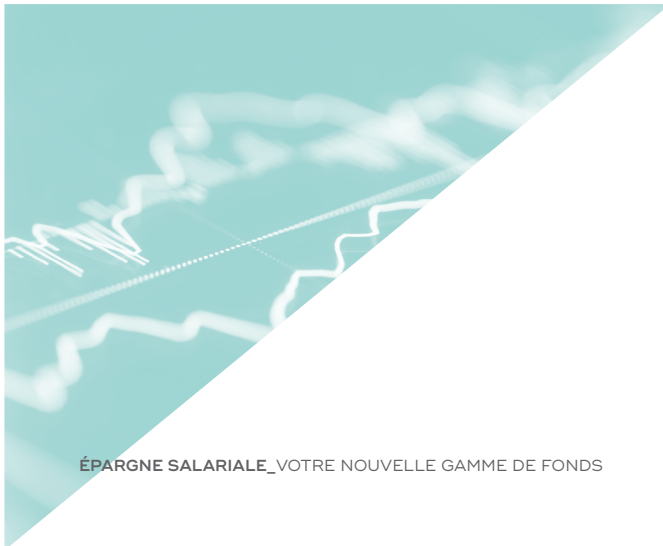

QU'EN EST-IL DE MES OPÉRATIONS ?

Afin de réaliser techniquement ces fusions, **les opérations seront temporairement indisponibles** sur les fonds absorbants **du 23 janvier 2020 au 5 février 2020** (arbitrages, versements, rachats).

QU'EN EST-IL DE MES VERSEMENTS PROGRAMMÉS ?

Vos versements programmés sont **maintenus et seront effectués sur le fonds absorbant** si le fonds est fusionné avec un autre. Vous pouvez modifier vos paramétrages depuis votre espace personnel.

LE NOUVEAU FONDS NE ME CORRESPOND PAS, QUE FAIRE ?

Vous pouvez, à tout moment et **gratuitement**, modifier l'allocation de vos investissements en réalisant un **arbitrage** : soit avant l'opération de fusion, soit après. **Les arbitrages se font via le site internet (depuis votre espace personnel) ou via l'application mobile.**

Mon Épargne Salariale

ANDROID APP ON Google play

Download on the App Store

Réalisez vos arbitrages depuis l'appli mobile "Mon épargne salariale" ***disponible sur Google Play et App Store***

JE NE SAIS PAS QUELS FONDS CHOISIR, QUE FAIRE ?

Avant d'investir, vous devez vous poser les bonnes questions :

1. **Quel est mon objectif ?**
2. **Quand ai-je besoin de cet argent ?**
3. **Quel risque suis-je prêt à prendre ?**
4. **Quel temps ai-je à accorder aux marchés financiers ?**

Retrouvez toutes **nos astuces et nos conseils** en consultant notre page web "Gérer ses placements" ou nos vidéos *"Comprendre et choisir ses fonds d'épargne salariale"* et *"Gérer et diversifier ses placements"* accessibles depuis notre chaîne YouTube Federal Finance.

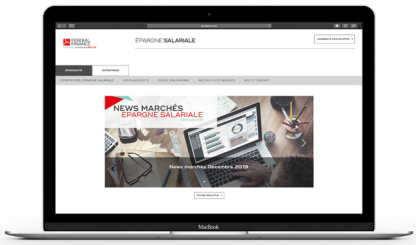

arkea-is.com/epargnesalariale

YouTube Federal Finance

J'AI OUBLIÉ MON MOT DE PASSE, QUE FAIRE ?

Depuis le site de Federal Finance, renseignez votre identifiant et votre numéro de compte afin de pouvoir générer **un mot de passe provisoire par sms ou par e-mail.** Si vous n'avez aucun document en votre possession, contactez l'assistance clients. Nous vous conseillons d'en profiter pour **mettre à jour vos coordonnées personnelles** et opter pour le **e-relevé**.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Retrouvez l'ensemble des informations concernant les évolutions des fonds sur le site de Federal Finance Gestion : lettre aux porteurs, rapport de gestion, DICI...

www.federal-finance-gestion.fr

DEUX ASSISTANCES SONT ÉGALEMENT À VOTRE DISPOSITION

N°Cristal 09 69 32 00 32
APPEL NON SURTAXÉ

(du lundi au vendredi de 8h30 à 19h)
Pour toute demande d'information ou d'assistance concernant **vos opérations et votre compte**
(mot de passe oublié, demande de rachat...)

N°Cristal 09 69 32 88 32
APPEL NON SURTAXÉ

(du lundi au vendredi de 8h30 à 18h)
Pour toute question relative à l'**évolution des fonds**

FEDERAL FINANCE

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies dans cette présentation commerciale ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Ce document n'a aucune valeur contractuelle et les informations qu'il contient sont sujettes à modifications. Tout investisseur doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération. Il doit procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies, à sa propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal, et comptable, en consultant s'il le juge nécessaire, ses propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les FCPE présentés ne comportent aucune garantie ni protection et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Préalablement à toute décision d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance de la documentation réglementaire relative au produit (disponible gratuitement auprès de Federal Finance). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.federal-finance-gestion.fr. Conformément à l'article 314-76 du RG de l'AMF, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation des FCP. Le teneur de compte est FEDERAL FINANCE, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 747 030 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON. Adresse postale : BP 97 - 29802 BREST CEDEX 9. Siren 318 502 747 RCS Brest – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS, n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. TVA : FR 53 318 502 747. La société de gestion est FEDERAL FINANCE GESTION, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest – Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004. TVA : FR 87 378 135 610.